

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

### Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 30 06 913 586 005  
**Référence de l'avis :** 22 33 4635088 02  
**Contrat de prélèvement :** P3 33 0488578 65  
**Référence unique de mandat :**  
FR46ZZZ005002P333048857865

**Numéro de propriétaire :** 369 L00114 R

**Département d'imposition :** 330  
GIRONDE

**Commune d'imposition :** 369  
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES


**Débiteur(s) légal(aux) :**  
le détail est précisé en page suivante.

**Numéro de rôle :** 221  
**Date d'établissement :** 09/08/2022  
**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2022

**Identifiant service :** 33081

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**  
SIP BLAYE  
5 RUE ROGER TOZINY  
33394 BLAYE CEDEX  
Tél : 05 57 25 44 73
- **pour le montant de votre impôt :**  
SDIF DE GIRONDE  
CELL FONC DEP LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON  
BP 201  
33505 LIBOURNE CEDEX  
Tél : 05 24 24 24 17

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BLAYE  
5 RUE ROGER TOZINY  
33394 BLAYE CEDEX

LI XINGGUO  
ZOU WEN  
AUX PLANTES DE VIDAL HAUT  
2 AUX PLANTES DE VIDAL  
33220 ST ANDRE ET APPELLES

### Somme à prélever

**505,00 €**

**Date limite de paiement : 17/10/2022**

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022, directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.**

Compte bancaire : FR76 3000 3040 450X XXXX XXX7 751  
Identifiant de la banque : SOGEFRPP  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Vous n'avez rien à envoyer**

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDLJ33	PROP/INDIVIS	LI XINGGUO
MDLJ34	PROP/INDIVIS	ZOU WEN

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	29,00 %	%	1,95 %	0,18 %	%	0,441 %	
	Taux 2022	29,00 %	%	1,95 %	0,165 %	%	0,484 %	
	Adresse	84 AUX PLANTES DE VIDAL						
	Base	1519		1519	1519		1519	
	Cotisation	441		30	3		7	481
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	426		29	3		6		
Cotisation 2022	441		30	3		7	481	
Variation	+3,52 %	%	+3,45 %	0 %	%	+16,67 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	49,09 %	%	8,95 %	32,28 %	0,463 %	13,10 %	1,35 %	
	Taux 2022	49,09 %	%	8,95 %	32,28 %	0,399 %	12,70 %	1,47 %	
	Bases terres non agricoles	10		10	10	10	10	10	
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021	5		1	3		1		
	Cotisation 2022	5		1	3	0	1	0	10
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base collectivité						Droit fixe :			

						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	14
						Dégrèvement Habitation principale	
						Dégrèvement JA État	
						Dégrèvement JA Collectivité	
						<b>Montant de votre impôt</b>	<b>505</b>

Références administratives : 330 82 022 081 369 369 Z C

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.